Nations Unies A/58/443–S/2003/1021

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr. générale
17 octobre 2003
Français
Original: arabe

**Assemblée générale**
**Cinquante-huitième session**
Point 37 de l'ordre du jour
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**
**Cinquante-huitième année**

## Lettre datée du 16 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après la liste des violations et autres actes d'agression israéliens continus contre le Liban pour la période allant du 5 au 11 octobre 2003.

**Violations aériennes**

– Le 5 octobre 2003, à 4 h 20, huit appareils de l'armée de l'air israélienne ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de la mer, six face à Chaka et les deux autres face à Batroun; ces appareils se sont dirigés vers l'est jusqu'à la région de Baalbek puis en direction du sud.

– Le 8 octobre 2003, entre 10 h 58 et 11 h 50, deux appareils de l'armée de l'air israélienne ont violé l'espace aérien libanais : volant en direction du nord, ils ont survolé le secteur de Kaf Kala, franchissant le mur du son au-dessus de Beyrouth et parvenant jusqu'à Al Arz; ils ont été suivis de deux autres appareils qui ont survolé la mer face à Jebaïel en direction de l'est; les quatre appareils ont procédé à un survol circulaire de la zone entre Chaka et Al Arz puis ont pris la direction du sud.

– Dans la nuit du 8 au 9 octobre 2003, entre 19 h 45 et 2 h 40, un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant la mer face au secteur de Zahrani, à une distance de 12 milles de la côte, cet appareil a atteint la localité de Jezzin puis le mont Barouk; il a ensuite procédé à un survol circulaire du mont susmentionné puis est reparti vers le nord jusqu'à la crête de Baïdar qu'il a également survolée; à 2 h 9, cet appareil a disparu des écrans de radar puis est réapparu au-dessus du secteur de Damour avant de repartir vers le sud.

– Le 9 octobre 2003, entre 1 h 55 et 8 heures, un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant la mer face au secteur de

03-56855 (F) 221003 221003

Zahrani, il est parti en direction de l'est jusqu'à la crête de Baïdar puis a pris la direction de la mer en face de Damour.

– Le même jour, entre 7 heures et 14 h 4, un appareil de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant le secteur de Zahrani en direction de l'est, il a procédé à des survols circulaires des régions du mont Barouk, de la crête de Baïdar, de Chtoura et de Jeb Jenin.

– Le même jour, entre 16 h 30 et 23 h 20, un appareil de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant le secteur de Damour en direction de l'est, jusqu'au mont Barouk, il a ensuite procédé à un survol circulaire de la région située entre ce mont et la crête de Baïdar avant de prendre la direction de Majdal Anjar et de procéder à un survol circulaire de Bar Elias.

– Dans la nuit du 8 au 10 octobre 2003, entre 21 h 40 et 4 h 15, un appareil de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant le secteur de Bint Jdaïel en direction du nord jusqu'à l'Iklim al Kharoub, il a procédé à un vol circulaire du secteur avant de prendre la direction du nord, à 5 milles à l'est de Damour. Il a ensuite disparu des écrans de radar avant de reparaître au-dessus de la mer en face de Damour, à 4 milles de la côte et en direction de l'est jusqu'au secteur de la crête de Baïdar; il est reparti vers l'ouest et a disparu de nouveau des écrans de radar avant de reparaître à l'ouest de Saïda, à 5 milles en direction de l'est jusqu'à la crête de Baïdar; il s'est ensuite dirigé vers les secteurs de Baabda et Beyrouth, procédant à un survol circulaire de ces secteurs à une altitude de 300 pieds avant de répéter cette opération au-dessus des secteurs de Naïma et Damour.

– Le 10 octobre 2003, entre 3 h 35 et 7 h 20, un appareil de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant la mer en face de la ville de Saïda, à 11 milles du littoral en direction du nord, jusqu'aux côtes de Damour, il a procédé à un survol circulaire de la mer entre Beyrouth et Naïma; il a ensuite disparu des écrans de radar entre Naïma et Damour, à 4 milles du littoral, avant de reparaître au-dessus de la mer en face de Damour, à 10 milles du littoral en direction du sud.

– Le même jour, entre 6 h 38 et 11 h 20, un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : après avoir survolé la mer en face du secteur de Naqoura, en direction du nord, à 35 000 pieds d'altitude, il a procédé au survol circulaire des secteurs de Ras Beyrouth et de l'ambassade américaine à Aoukar, parvenant jusqu'à l'est de Saïda; le même appareil a procédé ensuite au survol circulaire des secteurs de Hazimïa, Aoukar et Ras Beyrouth.

– Le même jour, entre 10 h 35 et 18 h 15, un appareil de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais : survolant la mer en face de la ville de Tyr, sur une distance de 10 milles en direction de l'est, il a procédé au survol circulaire du secteur situé entre Jounieh et Khaldé.

– Le même jour, entre 18 h 15 et 22 h 15, un appareil de reconnaissance a violé l'espace aérien libanais : survolant la mer en face du secteur de Naqoura, à 10 milles de la côte en direction du nord, il a procédé au survol circulaire du secteur situé entre Khaldé et Jounieh, sur une distance de 5 milles au-dessus des terres.

**Violations maritimes**

– Le 5 octobre 2003, à 22 h 10, au large de la pointe de Naqoura, une vedette de la marine israélienne a tiré une fusée éclairante sur le secteur susmentionné.

– Le 6 octobre 2003, à 10 h 50, au large de la pointe de Naqoura, une vedette de la marine israélienne a tiré plusieurs rafales d'armes de moyen calibre au-dessus du secteur susmentionné.

– Le 8 octobre 2003, à 22 h 44, une vedette israélienne a tiré une fusée éclairante au large de la pointe de Naqoura.

– Le 9 octobre 2003, à 12 h 30, une vedette de la marine israélienne a tiré plusieurs rafales d'armes de moyen calibre au large de la pointe de Naqoura.

– Le 10 octobre 2003, à 17 h 15 et 21 h 5, une vedette de la marine israélienne a tiré une fusée éclairante et plusieurs rafales d'armes automatiques au large de la pointe de Naqoura.

– Le 11 octobre 2003, à 7 h 30, une vedette de la marine israélienne a tiré plusieurs rafales d'armes de moyen calibre en direction des eaux territoriales palestiniennes occupées, face à la pointe de Naqoura.

**Violations terrestres**

– Le 6 octobre 2003, à 17 h 29, des forces de l'ennemi israélien se trouvant dans un verger à l'intérieur des territoires occupés, face à la route reliant Kafr Kala à Adissa, ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques diverses en direction de cet axe routier, endommageant des véhicules qui l'empruntaient, dont un véhicule appartenant aux forces d'urgence internationales, sans occasionner de perte en vies humaines.

Ces violations confirment l'attitude agressive d'Israël et, par leur nombre et leur diversité, ainsi que leur absence de toute justification ou excuse, confirment aussi la volonté délibérée d'Israël d'utiliser les menaces et les provocations, ainsi que les atteintes à la sécurité et à la stabilité pour atteindre ses objectifs hostiles et expansionnistes dans l'ensemble de la région.

La Mission permanente du Liban appelle l'attention du Secrétaire général sur la gravité de ces agressions et des conséquences qui peuvent en découler, et le prie de faire distribuer le texte de la présente plainte comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kornfol**